CHARTE DU COMMISSAIRE AUX RÉSULTATS FFVOILE

Ratifiée par le Conseil d'Administration de la FFVoile le

En ma qualité de Commissaire aux Résultats FFVoile, et dans toutes mes activités de commissaire aux résultats, je m'engage à :

1. Contribuer au développement de l'image de la FFVoile.
2. Respecter et faire respecter sans restriction ni critique les Statuts et tous les Règlements, Chartes et prescriptions de la FFVoile,
3. Être solidaire de toute décision d'arbitrage et d'une façon générale respecter un devoir de réserve dans le cadre de mes fonctions.
4. Lutter contre tout comportement contraire à la charte d'Éthique et de Déontologie de la Fédération Française de Voile et notamment contre toute forme de violence, en particulier sexuelle, de discrimination ou de harcèlement et effectuer les signalements nécessaires dès la prise de connaissance de tels faits.
5. Ne pas œuvrer sur des compétitions non inscrites au calendrier de World Sailing, de la FFVoile, ou non reconnues par cette dernière.
6. Accepter et respecter les désignations effectuées par la Commission Centrale d'Arbitrage (CCA) ou la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA).
7. Maintenir et développer mes connaissances, notamment au travers d'actions de formation continue.
8. Ne pas cumuler plusieurs compétitions en même temps sauf autorisation préalable de la CCA.
9. Adopter en toutes circonstances, un comportement irréprochable envers toutes les parties prenantes : autorité organisatrice, arbitres, bénévoles, accompagnateurs et coureurs.
10. Mener à son terme, pour chaque épreuve, la mission de commissaire aux résultats qui m'a été confiée, quelles que soient les difficultés rencontrées sauf circonstances exceptionnelles.
11. Faire contrôler les résultats par le président du comité de course.
12. Ne pas modifier les résultats des régates
    - où je suis désigné comme commissaire aux résultats après validation du président du comité de course sauf pour compléter des données relatives à la composition de l'équipage des bateaux ou à la suite d'une décision du jury d'appel.
    - auxquelles j'ai accès, notamment pour l'établissement de trophées, ou dans le cadre de missions de coordination ou formation.
13. Limiter tout impact environnemental négatif lors de mes missions notamment lors de mes déplacements.

Je soussigné..... accepte les termes de la charte du commissaire aux résultats ci-dessus.

Date et signature :